

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES 2021

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CANDIAC, PRENEZ AVIS :

- que le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2021, aux termes de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, a été déposé à bureau de la soussignée le 4 janvier 2021;
- que la soussignée procédera à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus au *Règlement 1446 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2021* et que ceux-ci seront payables, en tout ou en partie, selon les conditions prévues audit règlement.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié d'appeler au 450 444-6000 afin qu'une copie de ce compte lui soit transmise.

Candiac, le 4 janvier 2021



Diane Dufresne
Trésorière et directrice, Service des finances
Directrice générale adjointe